

Liberté Égalité Fraternité Lycée Jean Chaptal Rue du Clos des Gardes 37400 Amboise 02 47 23 46 00 ce.0371123v@ac-orleans-tours.fr



Affaire suivie par :

M. HUSSON – Proviseur Tél : 02.47.23.46.20

ce0371123v@ac-orleans-tours.fr

Rue du clos des gardes 37400 AMBOISE

À Amboise,

Objet : accueil en stage d'un(e) élève de 1BRS

Madame, Monsieur,

Cet(te) élève est scolarisé(e) en classe de Première Bac Pro Commercialisation et Service en Restauration.

Si vous êtes d'accord pour accueillir cet(te) élève au sein de votre entreprise, il vous faut compléter la promesse de stage ci-jointe, laquelle donnera lieu à la convention définitive.

Pendant le stage, l'élève est tenu(e) à la curiosité en prenant des notes, posant des questions afin de travailler différentes compétences en classe. Nous vous remercions de **nous avertir en cas d'absence ou de modifications des horaires prévus initialement**. Un membre de l'équipe pédagogique prendra contact avec vous afin de dresser un bilan.

Nous restons à votre entière disposition par mail ou par téléphone pour toutes autres questions ou remarques.

En vous remerciant de nouveau pour votre concours à la construction du parcours de cet(te) élève, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma sincère considération.

M. HUSSON Proviseur



Lycée Jean Chaptal Rue du Clos des Gardes 37400 Amboise 02 47 23 46 00 ce.0371123v@ac-orleans-tours.fr



## PROMESSE DE STAGE – Première Bac Pro Commercialisation et Service en Restauration Document à remettre complété et signé à l'élève pour édition des conventions

☐ 4 novembre au 30 novembre 2024 ☐ 9 juin au 5 juillet 2025 (9 juin : jour férié pour les mineurs)					
Nom - Prénom :					
Code postal :					
LA STRUCTURE D'ACCUEIL					
Raison Sociale :Secteur d'activité :  Adresse complète de l'entreprise :					
Nom du responsable :					
LE TUTEUR EN ENTREPRISE         Tuteur de l'élève pendant le stage :					
REPAS POSSIBLE :	М	idi 🗆 OUI 🗆 NON	Soir : □ OUI □ NON Prix du repas :€		
Dialomontation nous les 412 de minerales					
Âge au début du	Règlementation pour les élèves mineur(e)s :  Travail interdit  Nombres d'heures  Nombre de jours de				
stage:	de:	Maximum journalier :	Maximum hebdomadaire :	consécutives de travail :	repos consécutifs :
≤ 16 ans Entre 16 et 18 ans	20h à 6h 22h à 6h	8h	35h	4h30 maximum	2 dont le dimanche
Horaires de l'élève stagiaire dans l'entreprise					
Jours	MATIN		APRÈS - MIDI	Temps de pause journalier	TOTAL
LUNDI	De : À :		De:À:	h	
MARDI	De : À :		De : À :	h	
MERCREDI	De : À :		De : À :	h	
JEUDI	De :À :		De : À :	h	
VENDREDI	De :À :		De : À :	h	
SAMEDI	De : À :		De:À:	h	
DIMANCHE			REPOS		
TOTAL HEBDOMADAIRE : Heures					
Date, Cachet  Signature du Responsable de l'entreprise  Visa de l'enseignant référent :					